



Défaut de la Commission européenne d'accuser réception d'une plainte au motif que l'Italie enfreint le droit de l'UE concernant la coopération dans le domaine des régimes matrimoniaux

Affaire ouverte

Affaire 364/2021/KT - Ouvert le 23/03/2021 - Décision le 31/03/2021 - Institution concernée Commission européenne |